

**DECISION  
D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION  
Dispositif d'aide « Investir dans mon  
commerce en Veyle ».**

20240325-04DP

**Le Président,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20211025-03DCC du Conseil communautaire de la VEYLE du 25 octobre 2021

Vu la délibération n° 20231120-03DCC du Conseil communautaire de la VEYLE du 20 novembre 2023

**Considérant** que la Communauté de Communes de Veyle est compétente en matière d'aides pour le développement économique ;

**Considérant** qu'afin d'accompagner les commerces de proximité et leur permettre de bénéficier de l'aide régionale « Solution Région performance globale – financer mon investissement commerce et artisanat » une convention et un cofinancement ont été mis en œuvre entre la Communauté de Communes de la Veyle et la Région.

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La Communauté de Communes de la Veyle accorde les subventions maximum suivantes :

Nom	Prénom	Nom commercial	Activité	Commune	Nature Travaux	Montant maximum de la subvention accordée
MYARD	Fabrice	Coisée des pains	Boulangerie	CORMORANCHE SUR SAONE	Achat matériel	4 490 € (10% des dépenses éligibles)
BEN ARBIA	Nouredine	Neisa Cafés	Toréfacteur	PERREX	Achat matériel	4 863 € (10% des dépenses éligibles)
PUGET	Pascal	Au fruit des Fondues	Restaurant	MEZERIAT	Rénovation totale	5 000 € (10% des dépenses éligibles)
CORRAND	Annabelle	Annabelle Coiffure	Coiffure	VONNAS	Rénovation totale	1 557 € (10% des dépenses éligibles)

**Article 2 :** Un exemplaire de la présente décision sera transmis au trésorier de la Communauté de communes et au contrôle de légalité. Les bénéficiaires seront informés de cette attribution.

Fait à PONT-DE-VEYLE, le 14/03/2024

Le Président

Christophe GRÉFFET



Certifié exécutoire

Affiché le : 25/03/2024

Transmis en Préfecture le : 25/03/2024

Accusé de réception en préfecture  
001-200070555-20240325\_20240325-01DP-AI  
Date de télétransmission : 25/03/2024  
Date de réception en préfecture : 25/03/2024